

DIPLÔME UNIVERSITAIRE - Psychiatrie Générale

Responsable : Professeur Pierre VIDAILHET

ANNÉE 2021-2022

1^{ère} - 2^{ème} - 3^{ème} année

Objectifs : Suite à l'Arrêté du 24 mai 2000 (paru au Journal officiel le 1^{er} juin 2000) précisant les conditions dans lesquelles les Assistants-Généralistes et les attachés plein temps occupant des fonctions en milieu psychiatrique peuvent candidater au Concours National de Praticien Hospitalier, le Collège National Universitaire de Psychiatrie a pris la décision d'organiser dans chaque région des Diplômes Universitaires destinés à cette catégorie professionnelle. Ce D.U. a pour objectif de proposer un enseignement de psychiatrie générale aux praticiens concernés par l'Arrêté susvisé.

Durée : 3 ans

Nombre de places : 12 places/année

Droits à payer :

- ✓ **Si inscription unique à ce seul diplôme ou comme 1^{er} DU (si plusieurs DU)**
 - **En 1^{ère} / 2^{ème} / 3^{ème} année :** droits administratifs (243 €) + droits pédagogiques (*800€ ou **1600 €)
 - **Année mémoire : 340€** → droits administratifs (170 €) + droits pédagogiques (170 €)
- ✓ **Si inscription seconde : comme 2^{ème} ou énième DU (car plusieurs DU)**
 - **En 1^{ère} / 2^{ème} / 3^{ème} année :** droits administratifs réduits (159 €) + droits pédagogiques (*800€ ou **1600 €)
 - **Année mémoire : 283€** → droits administratifs réduits (113 €) + droits pédagogiques (170 €)

** 800 € au titre de la formation initiale

* 1600 € au titre de la formation continue

Enseignants responsables :

Professeur Pierre VIDAILHET - Pôle de Psychiatrie, Santé Mentale et Addictologie, CHU de Strasbourg - 1 place de l'Hôpital 67091 STRASBOURG Cedex - pierre.vidailhet@chru-strasbourg.fr

Secrétariat : Mme Elisabeth EHRLER : elisabeth.ehrler@chru-strasbourg.fr 03.88.11.52.47

Public concerné :

- ✓ Les Assistants-Généralistes en Psychiatrie
- ✓ Les Attachés à plein temps en Psychiatrie.

Cours et programme :

Formation théorique équivalente à celle requise pour l'obtention du diplôme d'études spécialisé (DES) de psychiatrie, en vue de l'obtention de la qualification en psychiatrie auprès du conseil de l'ordre des médecins dont il dépend.

L'enseignement a lieu sous la forme de séminaires qui ont principalement lieu à la Clinique Psychiatrique ou au Service de Psychiatrie de l'Enfant et de l'Adolescent sur le site des Hôpitaux Universitaire de Strasbourg.

L'enseignement comporte au total environ 300 heures de cours sur les 3 ans.

L'enseignement obligatoire de base est regroupé les 2 premières années sur une demi-journée par semaine.

Le reste des enseignements nécessaires à la validation du DU est laissé au choix du candidat parmi les autres séminaires de psychiatrie proposés ; l'équivalence d'autres enseignements (séminaires d'autres régions, DU, DIU, Capacités) dans le cadre de cette maquette est validé individuellement avec le coordonnateur du DU de Psychiatrie Générale.

Enseignements de base obligatoire en 1^{ère} année :

Correspond à l'enseignement de la phase socle destiné aux étudiants du DES

- Urgences Psychiatriques
- Addictologie
- Psychiatrie médico-légale
- Troubles Psychotiques
- Psychiatrie du Sujet Agé
- Troubles de l'humeur
- Introduction aux psychothérapies
- Psychiatrie de l'Enfant et de l'Adolescent (PEA)

Enseignements d'approfondissement obligatoire en 2^{ème} année (complément de la phase socle) :

Correspond à l'enseignement de la phase approfondissement 1 ou 2 destiné aux étudiants du DES

Addictologie

Troubles de la personnalité

Psychiatrie du Sujet Agé

Troubles psychotiques

Psychiatrie médico-légale

Psychiatrie de l'Enfant et de l'Adolescent (5 jeudis) + (5 jeudis en classe inversée)

Enseignements d'approfondissement obligatoire en 3^{ème} année (complément de la phase socle) :

Correspond à l'enseignement de la phase approfondissement 1 ou 2 destiné aux étudiants du DES

Troubles psychotiques

Troubles de la personnalité

Psychiatrie médico-légale

Addictologie

Psychiatrie du Sujet Agé

Organisation des soins

Psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent

Enseignements de base obligatoires à valider une fois au cours des 3 années :

Psychothérapies avancées 2 séminaires sur 4 à valider :

Introduction à l'hypnose

Initiation aux thérapies systémiques

Les psychothérapies analytiques

Les Thérapies Cognitivo-Comportementales – TCC

Au total sur les 3 années : il faut avoir validé au cours des 3 années au moins 16 séminaires (ou équivalents) dont au moins 4 de pédopsychiatrie de l'enfant et de l'adolescent.

Examens :

L'examen comporte une session en Juin et une session de rattrapage en Septembre.

En 1^{ère} année il y aura un mini mémoire à présenter en juin noté sur 20 avec une note éliminatoire de 6/20. La moyenne est requise pour pouvoir s'inscrire en 2^{ème} année.

En 2^{ème} année il y aura une épreuve écrite d'une durée de 1heure30 portant sur les enseignements de base obligatoires de la 1^{ère} et 2^{ème} année. Chaque question d'examen est notée sur 20 avec une note éliminatoire de 6/20. La moyenne est requise pour pouvoir s'inscrire en année supérieure.

En 3^{ème} année il y aura une épreuve écrite d'une durée de 1heure30 portant sur les enseignements de base obligatoires de la 1^{ère} et 3^{ème} année. Chaque question d'examen est notée sur 20 avec une note éliminatoire de 6/20.

Mémoire : La rédaction et la soutenance orale d'un mémoire de 30 pages minimum en fin de 3^{ème} année sont requises pour l'obtention définitive du diplôme. Le mémoire doit être encadré par un directeur de mémoire (psychiatre). Le titre et l'argument doivent être approuvés préalablement par le coordonnateur du DU de Psychiatrie Générale.

⇒ En fonction de l'évolution de la situation sanitaire, les modalités d'enseignement sont susceptibles d'être modifiées